

La protection sociale, quel renouveau pour une “transition juste” ?

Jeudi 13 octobre 2022 - Rennes

Colloque organisé par le projet ProS+Eco - LiRIS - Univ. Rennes

Avec le soutien de l'EN3S

Alors que la thématique de la “transition juste” entre aujourd’hui au cœur des préoccupations internationales avec la signature d’une “Déclaration internationale sur la transition juste” lors de la COP 26, la question de la place que peut prendre la protection sociale dans cette transition se pose. La sécurité sociale mise en œuvre à l’issue de la seconde guerre mondiale s’est étendue dans un contexte de forte croissance et d’importants gains de productivité peut aujourd’hui être questionnée à l’aune du concept de transition juste.

En effet, dès son origine et tout comme le système de protection sociale, le concept de « transition juste » est fortement axé sur l’enjeu de la protection des travailleurs et des travailleuses. Il était alors porté par des mouvements syndicaux dont l’objectif était de garantir aux travailleurs et aux travailleuses des anciens secteurs de production, notamment fossiles, de ne pas subir de plein fouet la réorientation de l’économie. La définition de la « transition juste » s’est par la suite élargie : elle renvoie aujourd’hui à l’idée que les transitions écologiques et énergétiques doivent être inclusives et ne pas avoir lieu au détriment des plus pauvres et des plus vulnérables. On voit ici d’autant mieux le lien qui pourrait exister entre l’idée d’une « transition juste » et le système de protection sociale dans son ensemble.

Un double enjeu émerge alors. D’une part, la protection sociale peut être un outil permettant de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques et aux transitions écologiques et énergétiques des populations défavorisées. D’autre part, la place de la protection sociale elle-même sera questionnée par l’avènement de ces questions de transition juste, notamment dans un contexte de sobriété. Dit autrement, face à l’avènement possible d’un État éco-social tel que défini par Gough (2013), quelle place pourrait ou devrait prendre la protection sociale ?

Cette question est d’autant plus importante que les liens entre protection sociale et écologie ne sont que trop peu investis dans la littérature scientifique actuelle. Barbier et al. (2021) illustrent ce point avec une actualité récente : celle de la Convention citoyenne pour le climat qui, dans son rapport, n’évoque nulle part la protection sociale alors que les prestations sociales représentaient en

742 milliards d'euros en 2018, soit un budget beaucoup plus important que celui de l'État central et concerne à la fois la vieillesse, la maladie, le chômage, la famille, l'exclusion et la dépendance. Elle touche ainsi des catégories dont la fragilité face aux évolutions écologiques sont de plus en plus établis.

C'est justement ce lien entre protection sociale et écologie que ce colloque propose d'interroger, en s'appuyant sur une multidisciplinarité forte à partir de travaux inscrits dans une diversité large de disciplines : économie, droit, géographie, gestion, histoire, sciences de l'ingénieur, sociologie, etc. Les communications devront s'inscrire dans l'un des six axes suivants.

- Quelle place pour les débats sur le rôle de la croissance dans le financement de la protection sociale (Viennot, 2020), mais aussi sur les modes de financement (impôts, cotisations, assiette, taux, etc.) ? De nouveaux modes de financement sont-ils mobilisables au XXI^e siècle ?
- Comment les organismes de protection sociale peuvent-ils se renouveler pour devenir « plus verts » dans leur pratique et leur gestion ? Quels acteurs ou actrices de la protection sociale peuvent participer à ces changements et quelle en serait la gouvernance ? Ces mutations ont-elles des effets pervers, comme l'affaiblissement de la proximité avec les usagères et les usagers de ces services, et le cas échéant y a-t-il des moyens d'y pallier ?
- Les biens et services solvabilisés par le système de protection sociale peuvent-ils devenir pleinement écologiques ? Il s'agit d'abord de questionner la pertinence de cette question et des risques potentiels de la mise à l'agenda de cette problématique. Par ailleurs, quels mécanismes de politique publique permettraient une performance accrue d'un point de vue écologique de ces biens et services ?
- Comment lier nouveaux risques socio-écologiques et écologie des anciens risques sociaux restants à couvrir ? En somme, comment concilier les objectifs de long terme de protection de la planète et des populations, et les impératifs immédiats de solidarité et de redistribution pour sortir de la contradiction qui verrait s'opposer la « fin du monde » à la « fin du mois » ? Ce quatrième axe vise à explorer les récits possibles incluant la protection sociale des années et décennies à venir.
- Comment les perspectives françaises et européennes peuvent-elles se nourrir d'autres expériences à l'international ? Les processus mis en place dans les Suds sont-ils comparables avec ce qui se produit dans le contexte des Nord, tant en matière de maturité des systèmes que des pratiques ?

- Comment ces questions se posent-elles à différents échelons territoriaux ? Certains territoires peuvent-ils plus facilement devenir « plus verts » du point de vue de la protection sociale ?

Toute contribution sur ces thèmes, ou ayant trait plus globalement aux liens entre protection sociale et enjeux environnementaux, sont les bienvenues. Des sessions en français et en anglais sont possibles en fonction des réponses qui seront reçues.

Le colloque sera construit en deux temps, le matin s'appuiera sur l'organisation de sessions constituées à partir des réponses faites à cet appel. L'après-midi sera quant-à-elle structurée autour de trois tables rondes thématiques portant sur la digitalisation, les territoires et le financement de cette protection sociale écologique. Si vos travaux se rapportent à un de ces thèmes, vous pouvez le préciser dans votre proposition. En fonction des propositions reçues, une valorisation collective pourra être envisagée.

Date de soumission : 30 juin 2022

Date de réponse : 15 juillet 2022

Réponse à envoyer à : *recherche.proseco@gmail.com*

Comité d'organisation :

Alix Barbier

Alexandre Berthe

Anaïs Henneguelle

Perrine Le Bohec

Lucile Marchand

Logan Moreau

Carine Ollivier

Pascale Turquet

Comité scientifique (constitution en cours) :

Alexandre Berthe (Université Rennes 2)

Pierre Blavier (CNRS, Université de Lille)

Lucas Chancel (École d'Économie de Paris)

Nicolas Duvoux (Université Paris 8)

Anaïs Henneguelle (Université Rennes 2)

Éloi Laurent (OFCE)

Lucile Marchand (Université Rennes 2)

Carine Ollivier (Université Rennes 2)

Éric Plottu (Ademe)

Marie Rappy (EN3S)

Pascale Turquet (Université Rennes 2)

Mathilde Viennot (France Stratégie)

Michaël Zemmour (Université Paris 1)

Soumission pour la journée d'études « La protection sociale, quel renouveau pour une 'transition juste' ? »

Date limite : 30 juin 2022

Titre de la soumission :

Nom des auteur·rices :

Résumé (en français ou en anglais – 1000 mots maximum) :

Langues possibles pour la présentation : Anglais / Français / Les deux si nécessaire

Lien avec les thèmes des tables rondes : Oui / Non